



## Extension refusée car trop loin de la borne incendie

Par **Nanou06670**, le **22/08/2016** à **19:16**

Bonjour,

Nous avons déposé une demande d'autorisation de travaux pour la construction d'une véranda de moins de 20m<sup>2</sup> en extension de notre maison déjà existante, qui nous a été refusée au motif que nous sommes à plus de 150 mètres d'un point d'eau normalisé et non desservis par une voie défendable. Dans le village (900 habitants), il n'y a pas de borne incendie ! Qu'est-ce que cela signifie exactement ? Pensez-vous que nous puissions contester cette décision et quel est le délai ? Que risquons-nous si nous construisons quand même la véranda ?

Nous avons acheté cette maison car il était possible de construire cette véranda, qui sera une pièce importante de vie, sans cela tous nos travaux sont remis en question...

Merci à vous